

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 MAI 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (66) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Sandra CAILTON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Dominique MALLAISE, Joël MICHENEAU, Annie MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Malvina TALBOT, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU

Pouvoirs (8) : Bérangère BAZANTAY pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Marie-Line BOTTON pouvoir à Chantal APPARAILLY, Jean-Louis LOGEAS pouvoir à Nathalie BERNARD, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Nathalie MOREAU pouvoir à Elina PREAULT, Pierre MORIN pouvoir à Florence ERISSE, Damien SIMONNEAU pouvoir à Michel-Pierre DUBOIS, Antoine TRANCHET pouvoir à Etienne HUCAULT

Absents (9) : Bérangère BAZANTAY, Marie-Line BOTTON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Damien SIMONNEAU, Antoine TRANCHET

Date de convocation : 13-05-2026

Secrétaire de séance : François MARY

RESSOURCES HUMAINES

Création de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail auprès du Comité Social Territorial commun, et fixation du nombre de représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et suivants, R. 252-30 et suivants, R. 252-41 et suivants ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu les délibérations respectives créant un CST commun CA2B CIAS 2 régies Office de Tourisme (OT) et Bocapole dès 2014 (DEL-C-06-2014-15 du 17/06/2014, DEL-CC-2018-093 du 15/05/2018, DEL-CC 2021-233 du 14/12/2021 ;

Vu les délibérations du conseil communautaire DEL-CC-2026-109 du 28/04/2026 créant un CST commun entre la CA2B, le CIAS, les régies Office de Tourisme et Bocapole et 2026-110 du 28/04/2026 actant la répartition des sièges entre ces entités ;

Considérant le fonctionnement du Comité Social Territorial unique mis en place avec l'EPCI depuis sa création en 2014, compétent pour les agents de l'E.P.C.I., de la Régie BOCAPOLE, de la Régie de l'OFFICE DU TOURISME DU BOCAGE BRESSUIRAIS et du CIAS du Bocage Bressuirais, rattachés à l'E.P.C.I.

Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est au moins égal à 200 agents

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 16 avril 2026, soit plus de 6 mois avant le scrutin,

Le Comité Social Territorial est rattaché auprès de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B).

Les effectifs cumulés au sein de la collectivité étant supérieurs à 200 agents, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est obligatoire.

Le conseil propose de fixer le nombre de sièges de représentants au sein la formation spécialisée de manière identiquement au CST comme suit :

- représentants du personnel titulaires : 5
- représentants de la collectivité titulaires : 5

Le conseil communautaire est invité à :

- **créer une formation spécialisée au sein du Comité Social Territorial commun ;**
- **fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à : 5 (identique à celui fixé pour le même collègue au CST) ;**
- **fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à : 5 (ne peut excéder celui des représentants du personnel) ;**
- **autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **27 MAI 2026**

Notifié ou publié le **27 MAI 2026**

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

